

**CONDITIONS GÉNÉRALES SARL LA SOCIÉTÉ GEO MEDECINE DE L’HABITAT**

**Dispositions générales**

1. **Acceptation et opposabilité des conditions générales**

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et prestations de services et les avoir acceptées sans réserve avant de passer commande.

1. **Domaine d'application**

Les présentes conditions générales déterminent les conditions contractuelles applicables à la vente et la fourniture des prestations de services proposées par la Société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** à ses clients consommateurs ou personnes morales non professionnelles ou professionnelles.

Les CGV sont rédigées ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur le site en langue française.

1. **Description des services**

La Société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** propose des prestations d'étude des lieux, de vente et d'installation des outils d'harmonisation pour les lieux, en géobiologie solaire, harmonisation pour les personnes, des prestations d’enseignement, d'animation de stages et de conférences, également sous le nom d’enseigne InPE-Formation, organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la région Occitanie CGV particulières d’InPE-Formation, accessibles sur le site www.inpe-formation.com

1. **Définitions**

On entend notamment par :

* « Professionnel » : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.
* « Prestataire de services », « prestataire » ou « la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** » : établissement en charge des prestations d’enseignement et de formation, d’animation de conférences, de conseil et de coaching.
* « Client », ou « acheteur » la partie qui conclut le contrat en sollicitant les services de la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT**. Le client peut être le bénéficiaire de la prestation ou l’intermédiaire chargé d’organiser l’événement.
* « Consommateur » : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ou agricole.
* « Non professionnel » : toute personne morale qui agit à des fins qui n’entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.
1. **Modification des CGV**

La société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment.

En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande dont une copie datée à ce jour peut être remise à sa demande au client acheteur.

1. **Clauses des CGV**

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales, à l'exception de celle d'une clause déterminante ayant amené l'une des parties à contracter.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

1. **Documentation**

Les books photos ou autres propositions de présentation, les photographies et textes présentant les produits sur notre site Internet www. geobiologieannecy.com, dépliants ne sont pas contractuels et constituent une suggestion de présentation ; ils sont remis ou communiqués à titre informatif et n’engagent pas la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT**, laquelle se réserve dans tous les cas la faculté d’apporter toute modification qu’elle estimerait nécessaire.

1. **Prestations**

Les prestations présentées sont susceptibles d’une modification en fonction des thèmes, besoins du client et possibilités d’exécution desdites prestations.

1. **Propriété intellectuelle**

Les projets, études, plans, dessins, et documents de toute nature remis ou envoyés par la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** demeurent la propriété de la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT**. Ils doivent lui être restitués à première demande, et ne peuvent être reproduits, communiqués ou exécutés pour quelque motif que ce soit par le client ou un tiers, sans autorisation écrite et préalable de la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT**.

La société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** est propriétaire de tous les droits de reproduction et de représentation des spectacles, des prestations de séminaires dont elle assure la création et ou la réalisation.

La société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT**, en tant que propriétaire des droits à l’image des prestations réalisées est seule titulaire des droits de diffusion des images récoltées, et / ou enregistrées, ce à quoi le client consent, en renonçant à publier par un quelconque biais tout ou partie des images et vidéos produites qu’il aurait reçues de la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** ou qu’il aurait produites.

La société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT**, ne produit aucune image sur site sans l’accord de son propriétaire.

1. **Commande**

Toute commande fait l’objet d’un devis de la part de la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** valable un mois à compter de cette date d’émission sauf mention contraire. Tout devis doit faire l’objet d’un ordre écrit, daté et signé de la part du client et retour du devis avec la mention manuscrite « bon pour accord », le tampon commercial du client, le nom et la signature de la personne physique qui s’engage ou du représentant de la personne morale. Quel que soit le support de l’ordre, les parties ne sont engagées que sur les prestations figurant à cette date sur cet acte. Le client devra vérifier la proposition et signaler toute erreur à rectifier ou toute modification à apporter avant son engagement écrit.

Toute rectification, modification ultérieure devra être soumise à l'acceptation de la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** et faire l’objet d’un nouvel écrit dans les formes stipulées précédemment.

Toute information incomplète ou erronée de la part du client ne pourra engager la responsabilité de la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT**.

Toutefois, la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** se réserve le droit de refuser toute commande.

Il sera également toujours possible, pour la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** d’annuler à tout moment et sans indemnité une commande acceptée dans les cas suivants : modification de la solvabilité du client, non-respect du contrat initialement prévu par le client, défaut de paiement du client.

1. **Contrat**

Le contrat est formé au moment du paiement de la commande ou d’un acompte, sauf à ce que les prestations aient été réalisées avant paiement.

Toute commande passée, validée n’est susceptible de rétractation que dans les conditions visées à l’article 15.

1. **Report de date / Annulations**

1. Aucune commande ne pourra être reportée à l’initiative du client sans l’accord préalable de la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT**. Ce report de commande n’est valable que sur une durée maximale de 5 mois à compter de la date initialement prévue, et dans la limite des disponibilités de la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT**, sauf conditions sanitaires interdisant la réalisation de prestations, sans limite de durée, auquel cas, les parties pourront convenir d’une date compatible ultérieure.

Le client consent d’ores et déjà à ce qu’un report de prestation puisse intervenir à l’initiative de la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT**, sans indemnité ni réduction de prix.

2. L’annulation de la prestation par l’une ou l’autre des parties implique le paiement du temps passé, des frais engagés et des matériaux achetés pour l’occasion.

La société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** se réserve le droit d’annuler la prestation pour cause de force majeure.

La force majeure est définie contractuellement notamment comme suit : catastrophe naturelle, crise sanitaire, émeutes, troubles sociaux, pénuries de matières premières, d’énergie, fait du prince, accidents, difficultés de transports affectant la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** et / ou transporteurs ;

Pour être valable, l’annulation doit être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout moyen permettant de s’assurer de la bonne réception de l’information par le destinataire.

1. **Prix**

Les tarifs sont indiqués pour chacune des prestations en euros HT et en TTC au sein de la grille tarifaire visée aux conditions particulières du bon de commande.

Le montant total dû est indiqué sur la page de confirmation de commande.

Le prix de vente est celui en vigueur au jour de la commande.

La société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au client l'application du prix en vigueur au jour de la commande.

1. **Paiement**

Toute commande ou prestation fera l’objet d’un ou plusieurs acomptes, le premier acompte de 30 % sera encaissé au moment de la commande.

Le solde devant être acquitté au plus tard à réception de la facture définitive.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Le client sera par ailleurs redevable d’une pénalité de retard fixée à 3 fois le taux d’intérêt légal sur les sommes restant dues, et ce de plein droit et sans mise en demeure préalable, sans préjudice pour la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** de suspendre les commandes ou les prestations en cours ou d’exercer toute autre voie de contrainte ou d’action. Les frais d’impayés liés à un chèque, une traite ou un billet à ordre seront facturés au client.

Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. En application de l’article D.441-5 du code de commerce, le montant de l’indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement prévue à l’article L. 441-6 est fixé à 40 €, sans préjudice des droits à indemnisation des frais de procédure en cas de poursuite judiciaire.

Le paiement intervient par chèque bancaire français, virement.

1. **Rétractation**

Seul le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un **contrat conclu à distance**, **ou électronique**, **ou à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement**, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 du code de la consommation.

*« Article L221-23*

*Le consommateur renvoie ou restitue les biens au professionnel ou à une personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter conformément à l'article L. 221-21, à moins que le professionnel ne propose de récupérer lui-même ces biens.*

*Le consommateur ne supporte que les coûts directs de renvoi des biens, sauf si le professionnel accepte de les prendre à sa charge ou s'il a omis d'informer le consommateur que ces coûts sont à sa charge. Néanmoins, pour les contrats conclus hors établissement, lorsque les biens sont livrés au domicile du consommateur au moment de la conclusion du contrat, le professionnel récupère les biens à ses frais s'ils ne peuvent pas être renvoyés normalement par voie postale en raison de leur nature.*

*La responsabilité du consommateur ne peut être engagée qu'en cas de dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces biens, sous réserve que le professionnel ait informé le consommateur de son droit de rétractation, conformément au 2° de l'article L. 221-5.*

*Article L221-24*

*Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter.*

*Pour les contrats de vente de biens, à moins qu'il ne propose de récupérer lui-même les biens, le professionnel peut différer le remboursement jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que le consommateur ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits.*

*Le professionnel effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur.*

*Le professionnel n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le consommateur a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le professionnel.*

*Article L221-25*

*Si le consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L. 221-18, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement.*

*Le consommateur qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat. Si le prix total est excessif, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni.*

*Aucune somme n'est due par le consommateur ayant exercé son droit de rétractation si sa demande expresse n'a pas été recueillie en application du premier alinéa ou si le professionnel n'a pas respecté l'obligation d'information prévue au 4° de l'article L. 221-5. Le consommateur exerce son droit de rétractation en informant le professionnel de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18, du formulaire de rétractation mentionné au 2° de l'article L. 221-5 ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. »*

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier :

* votre nom, votre adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, votre numéro de téléphone, votre numéro de télécopieur et votre adresse électronique ;
* votre décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée en LRAR, télécopie ou courrier électronique dont les coordonnées figurent sur le formulaire type de rétractation). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire (modèle en Annexe 1).

Si vous utilisez le formulaire de rétractation, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Effets :

* En cas de rétractation de la part du consommateur, la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** remboursera tous les paiements reçus, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** sera informée de la décision de rétractation du contrat.
* La société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** procéderait au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale.
* Avec accord exprès du consommateur, un autre moyen peut être utilisé. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnerait pas de frais pour le client.

**Le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.**

1. **Responsabilité**

**Exonération de responsabilité**

La société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** ne pourra voir sa responsabilité engagée dans l’hypothèse où la formation attendue n’apportait pas la satisfaction ou les conséquences attendues, la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** n’étant tenue qu’à une obligation de moyens.

1. **Traitement des données personnelles**

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et, sous réserves des dispositions légales applicables à la matière, de suppression des données vous concernant, le responsable du traitement étant la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT**.

Si vous l'avez préalablement accepté, vous pourrez recevoir des emails ou des SMS marketing de la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** dont vous pouvez vous désinscrire, pour les emails, en cliquant sur le lien de désinscription figurant au bas de chaque e-mail reçu et pour les SMS en cliquant sur STOP dans chaque SMS reçu.

Si vous ne souhaitez pas que les coordonnées vous concernant soient réexploitées à des fins commerciales, merci d'en informer le service responsable du traitement.

Les données personnelles n’ont pas vocation à être cédées ou louées à des tiers.

Le traitement des données nominatives, qui sont conservées par l'éditeur aux seules fins d'une bonne administration des commandes et des relations commerciales, fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

Le consommateur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

1. **Médiation**

**Réclamation préalable**

En cas de litige, vous devez vous adresser en priorité au service clientèle de l'entreprise pour toute activité liée à la géobiologie au 06 83 50 63 08 du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 10 heures à 17 Heures ou par courrier jgdecarre@gmail.com ou postal : 184 Les Granges 30 160 Gagnières et pour les activités de formation et de coaching via InPÉ-Formation, voir CGV en Annexe 2.

**Demande de médiation**

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service consommateurs ou en l'absence de réponse de ce service dans un délai de deux mois, le consommateur peut soumettre le différend relatif au bon de commande ou aux présentes CGV l'opposant à la société **GEO MEDECINE DE L’HABITAT** à unmédiateur de la fédération professionnelle dont l'entreprise est membrequi tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Pour présenter sa demande de médiation, le consommateur dispose d'un formulaire de réclamation accessible sur le site du médiateur.

Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

1. **Tribunal compétent**

À défaut d'accord amiable, et notamment pour ce qui concerne les consommateurs, par le biais d’une médiation de la consommation dans les conditions prévues au titre I du livre VI du code la consommation, toutes contestations ou litiges portant sur l'interprétation et l'exécution du contrat et des présentes conditions générales, sont de la compétence :

- entre commerçants, du tribunal de commerce d’Alès (30160),

- à défaut, il sera fait application de l’article 46 du code de procédure civile, aux termes duquel le demandeur saisira au choix le lieu de résidence du défendeur ou le lieu d’exécution de la prestation de service.

1. **Droit applicable**

Le contrat et les CGV le régissant sont soumis à la loi française.

**ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE RETRACTATION**

À l'attention de GEO MEDECINE DE L’HABITAT- 184 Les Granges 30 160 Gagnières

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous, indiquer son prix et numéro de facture :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Reçu le : / / 2023

Nom Prénom : ……………………………………………………………………………………………………………..........................

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Mail : ………………………………………………………@............................................................................................

Motif du retour (facultatif) : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Signature :

Date : / / 2023

Adressez ce courrier en lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail à : jgdecarre@gmail.com :